

Le bilan

de compétences

Programme de formation



ET

si votre plus
belle destination...

C'était vous ?



Suivez-nous

01. NOS ATOUTS

Nous sommes convaincus qu'un projet professionnel est inspirant et épanouissant s'il est en adéquation avec qui vous êtes. Or s'affirmer n'est pas évident : bien souvent l'affirmation de soi est bloquée par des peurs, des injonctions (sociétales, parentales, éducatives...) et/ou par des croyances limitantes. Il est nécessaire de réaliser un travail complet et en profondeur.

UNE EXPERTISE TOUJOURS À LA POINTE

Formations régulières, nouvelles méthodes, analyse de pratiques... Nos équipes se forment en continu pour vous offrir des outils modernes, efficaces et adaptés au marché actuel.

Vous profitez d'un accompagnement qui ne cesse de s'améliorer.

DES CONSEILS ANCRÉS DANS VOTRE RÉALITÉ PROFESSIONNELLE

Grâce à une présence locale forte, nos consultants connaissent les entreprises du territoire, les tendances et les opportunités concrètes.

Votre bilan de compétences devient un véritable tremplin vers des pistes professionnelles réalistes et accessibles.

DES CONSULTANTS QUI COMPRENNENT VRAIMENT VOTRE PARCOURS

Nos experts ont eux aussi traversé des périodes d'évolution professionnelle.

Un accompagnement authentique, empathique et orienté solution, parce que nous savons ce que signifie se réinventer.

UNE RELATION SIMPLE, HUMAINE ET MOTIVANTE

Nous avançons avec vous, pas devant vous. Chez LMVISIONRH, nous valorisons la transparence, l'écoute et une collaboration basée sur la confiance.

Un accompagnement authentique, empathique et orienté solution, parce que nous savons ce que signifie se réinventer.

DES MÉTHODES MODERNES POUR RÉVÉLER VOTRE POTENTIEL

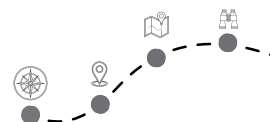
Nous intégrons les nouvelles pratiques du marché du travail, du digital, de l'emploi et de la formation.

Un accompagnement dynamique, innovant et adapté à vos besoins

UNE QUALITÉ GARANTIE ET RECONNUE

Le cabinet LMVISIONRH est certifié Qualiopi pour l'action de formation du Bilan de compétences.

Vous bénéficiez d'un accompagnement structuré, fiable et répondant aux standards officiels.



02. LE CADRE LEGAL DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est une prestation encadrée par **un cadre légal strict**. Il a pour finalité **la construction d'un projet professionnel et/ou d'un projet de formation**, incluant l'étude de **projets alternatifs réalistes et réalisables**. Cette démarche se conclut par la **remise d'une synthèse écrite** retraçant les principales étapes et résultats du bilan.

La prestation est précisément définie par plusieurs textes législatifs et réglementaires garantissant les droits du bénéficiaire : les articles **L.6313-1 à L.6313-4** et **R.6313-4 à R.6313-8** du Code du travail encadrent les objectifs, les phases et les modalités de réalisation du bilan de compétences, tandis que **l'article 226-13** du Code pénal impose **le respect du secret professionnel** et assure **la confidentialité des informations** recueillies.



04. LES COMPETENCES VISEES

Le bilan de compétences vise à développer **une meilleure connaissance de soi**, notamment de **sa singularité**, de **ses valeurs**, de **ses leviers de motivation** et de **ses préférences comportementales**.

Il permet également d'identifier plus clairement **ses ressources**, qu'il s'agisse de compétences **déjà acquises**, **inexploitées** ou **à développer**.

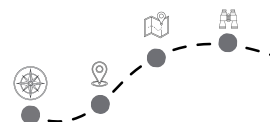
03. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'analyser en profondeur **ses compétences professionnelles et personnelles**, **ses aptitudes**, **ses motivations** et **ses besoins au travail**. Cette démarche vise à l'aider à construire **un projet professionnel réaliste, concret et cohérent** avec son parcours, tout en **renforçant son employabilité** et en **sécurisant son évolution**.

Elle permet d'explorer et de valoriser **l'ensemble de ses compétences**, de mieux comprendre **ce qui le motive** et ce qui conditionne **son épanouissement professionnel**, puis d'analyser sa trajectoire afin d'identifier **les opportunités d'évolution ou de reconversion** possibles. Le bilan aide également à définir ou préciser **un ou plusieurs projets professionnels** en adéquation avec les aspirations de la personne et **les réalités du marché de l'emploi**, notamment les besoins socio-économiques de son territoire.

Il permet enfin de concevoir **un plan d'action structuré** pour concrétiser ces projets, incluant si nécessaire **un projet de formation**. Le bénéficiaire développe ainsi **une meilleure connaissance de lui-même**, **gagne en confiance**, devient **acteur de son avenir professionnel** et améliore durablement **son bien-être au travail**.

La démarche favorise **la capacité du bénéficiaire à prendre des décisions éclairées** concernant son parcours professionnel et à les affirmer. Elle renforce également **l'aptitude à analyser le marché de l'emploi**, à comprendre **les compétences recherchées par les employeurs** et à identifier **les dispositifs de formation adaptés** pour soutenir son évolution.



05. LE PUBLIC VISE ET LES PREREQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à **tout public**, qu'il s'agisse de salariés du secteur privé, de salariés du secteur public, de demandeurs d'emploi ou d'entrepreneurs. Chaque bénéficiaire étant unique, la démarche s'adapte à sa singularité et à ses besoins spécifiques.

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre le bilan, si ce n'est **une bonne compréhension de la langue française** afin d'utiliser les supports de formation, d'échanger efficacement avec le conseiller et de répondre aux questionnaires.

Le bilan ne peut être réalisé qu'avec **le consentement et l'engagement complet du bénéficiaire**.



06. LE DEROULEMENT DU BILAN

24 heures de formation en 3 phases :

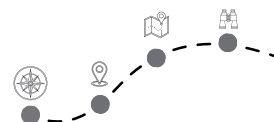
16 HEURES
D'ENTRETIENS
PERSONNALISES

8 HEURES
DE TRAVAUX
DIRIGES
A DISTANCE

Phase préliminaire

Phase d'investigation

Phase de conclusion



MOYENS PEDAGOGIQUES, METHODES ET TECHNIQUES

Le bilan de compétences est réalisé selon une démarche structurée, individualisée et conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il est organisé en trois phases distinctes : phase préliminaire, phase d'investigation et phase de conclusion.

OBJECTIFS

I- PHASE PRÉLIMINAIRE ^{2 H}

MÉTHODES ET OUTILS

Objectif général : analyser votre demande et vos besoins, confirmer votre engagement volontaire dans la démarche, et définir avec votre consultant les objectifs de votre bilan de compétences ainsi que ses modalités de déroulement.

- Analyser la demande du bénéficiaire et ses besoins
- Confirmer l'engagement volontaire du bénéficiaire dans la démarche
- Définir et formaliser les objectifs du bilan de compétences
- Présenter le cadre, le déroulement, les modalités et les méthodes du bilan

- Entretiens individuels d'analyse de la demande
- Échanges structurés permettant la clarification des attentes
- Questionnaires de positionnement et d'auto-évaluation
- Livret d'accueil et documents d'information relatifs au bilan de compétences
- Formalisation des objectifs du bilan

II- PHASE D'INVESTIGATION ^{18 H}

Objectif général : comprendre et analyser vos motivations et intérêts professionnels et personnels, identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, leur transférabilité vers d'autres situations professionnelles, évaluer vos connaissances en général et déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

- Analyser le parcours professionnel et personnel du bénéficiaire
- Identifier les compétences, aptitudes et ressources mobilisables
- Analyser les motivations, intérêts et valeurs professionnelles
- Élaborer et analyser des hypothèses de projets professionnels
- Vérifier la cohérence des projets au regard des compétences et du contexte socio-économique

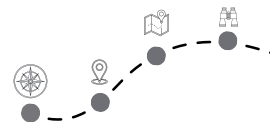
- Entretiens individuels d'accompagnement
- Exercices d'analyse du parcours et des compétences
- Questionnaires d'intérêts professionnels et de motivations
- Outils d'analyse des compétences et d'aide à la décision
- Supports pédagogiques et documents de travail
- Recherches documentaires sur les métiers, secteurs d'activité et formations
- Temps de travail personnel encadré entre les séances

III- PHASE DE CONCLUSION ^{4 H}

Objectif général : Synthétiser les résultats de votre bilan de compétences, valider un ou plusieurs projets professionnels réalistes et réalisables, et définir un plan d'action opérationnel précisant les étapes de mise en œuvre de votre projet.

- S'approprier les résultats du bilan de compétences
- Valider un ou plusieurs projets professionnels
- Définir un plan d'action opérationnel et réaliste
- Identifier les conditions et étapes de mise en œuvre du projet

- Entretiens individuels de synthèse et de restitution
- Analyse consolidée des résultats du bilan
- Élaboration d'un plan d'action personnalisé
- Outils de planification et de projection professionnelle
- Rédaction et remise de la synthèse écrite du bilan de compétences



07. SUIVI DE L'EXÉCUTION ET DES RESULTATS

Le bénéficiaire du bilan de compétences est protégé par l'article 226-13 du Code pénal sur le secret professionnel.

Le bénéficiaire est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Il ne peut être communiqué à toute autre personne ou institution, qu'avec l'accord du bénéficiaire.

L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.

Un entretien de suivi a lieu mois environ après la fin du bilan.



08.

CONFIDENTIALITÉ ET DESTRUCTION DES DOCUMENTS DU BILAN

Le bénéficiaire du bilan de compétences est protégé par l'article 226-13 du Code pénal sur le secret professionnel.

Le bénéficiaire est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Il ne peut être communiqué à toute autre personne ou institution, qu'avec l'accord du bénéficiaire.

L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.

09. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La prestation est ouverte à tout public. Notre centre est accessible aux personnes à mobilité réduite. La prestation peut également être réalisée, avec l'accord du bénéficiaire, à distance avec un système de visio-conférence.



10. MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Toute demande de prestation donne lieu à l'envoi d'un devis mentionnant le tarif TTC ainsi que les dates prévues de réalisation. Ce devis est transmis par voie électronique, soit par e-mail, soit via la plateforme moncompteformation.gouv.fr.

La prestation peut débuter après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, dans le respect d'un délai minimum de 14 jours calendaires.

Pour organiser le planning de votre bilan de compétences, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre formateur(trice) référent(e).

12. LES FINANCEMENTS

1- LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le bilan de compétences peut être financé via votre Compte Personnel de Formation.

La démarche s'effectue en ligne sur moncompteformation.gouv.fr et reste simple, rapide et confidentielle vis-à-vis de votre employeur.

Les agents de la Fonction Publique d'État et Territoriale doivent déposer leur demande auprès de leur administration, et ceux de la Fonction Publique Hospitalière auprès de l'ANFH.

2- LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Votre employeur (entreprise, association, collectivité) peut financer 100 % du bilan de compétences dans le cadre du Plan de Développement des Compétences, sans mobiliser votre CPF.

3- FRANCE TRAVAIL

Le bilan de compétences peut être financé par France Travail grâce à l'Aide Individuelle à la Formation (AIF).

Votre conseiller peut vous orienter et valider la prise en charge.

11. TARIF

1 900

€ TTC

Pour 24 heures de formation, dont 16 heures d'entretiens personnalisés.

4- FINANCEMENT PERSONNEL

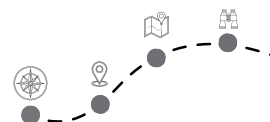
Vous pouvez également financer votre bilan de compétences par vos propres moyens, offrant un démarrage rapide et sans formalités administratives.

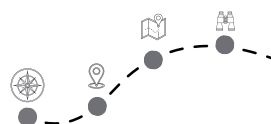
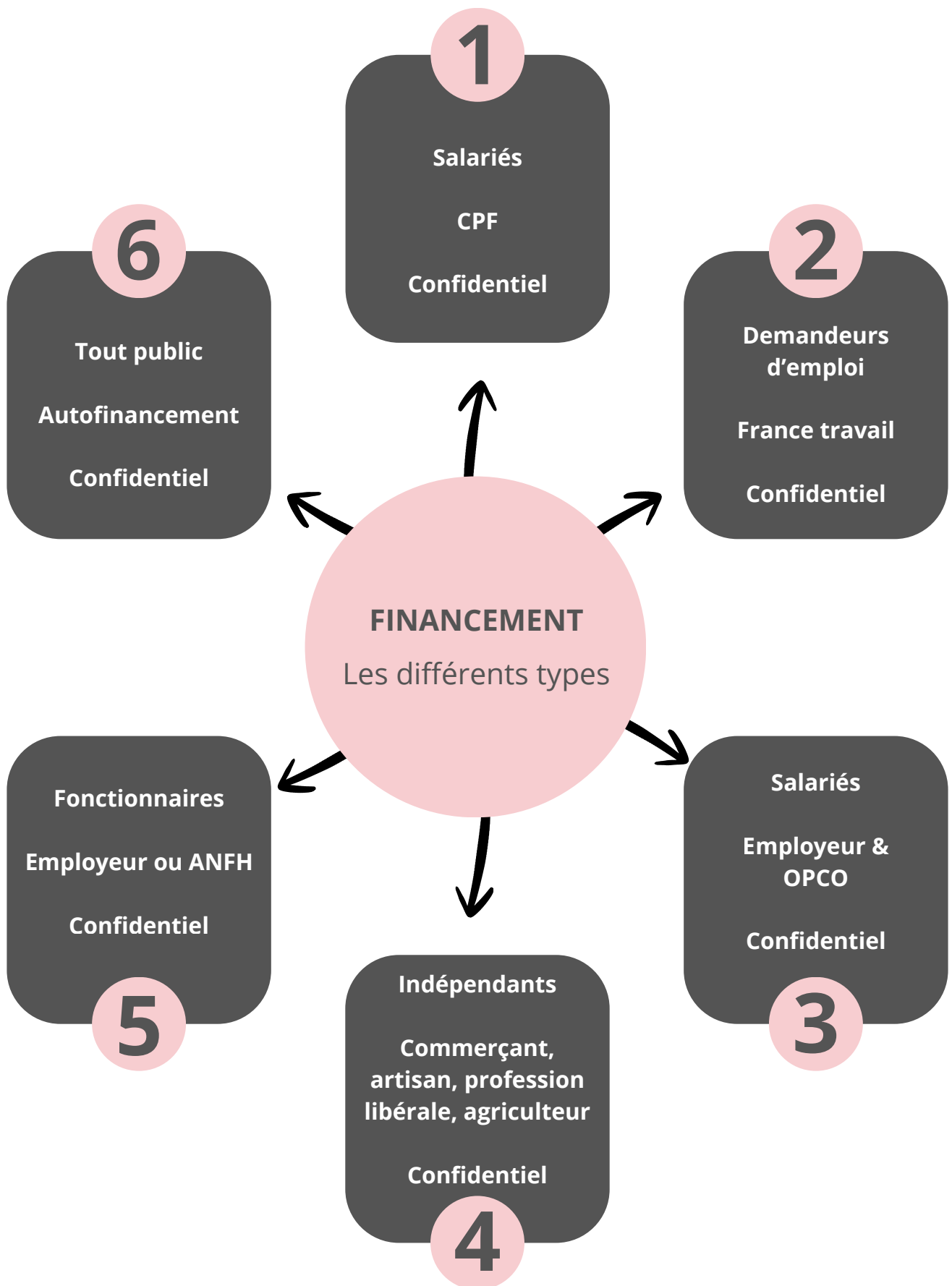
5- AUTRES SOLUTIONS

D'autres aides peuvent couvrir le coût du bilan de compétences, notamment :

- l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap,
- le service social de la CARSAT,
- certains financements régionaux ou départementaux, en fonction de votre territoire.

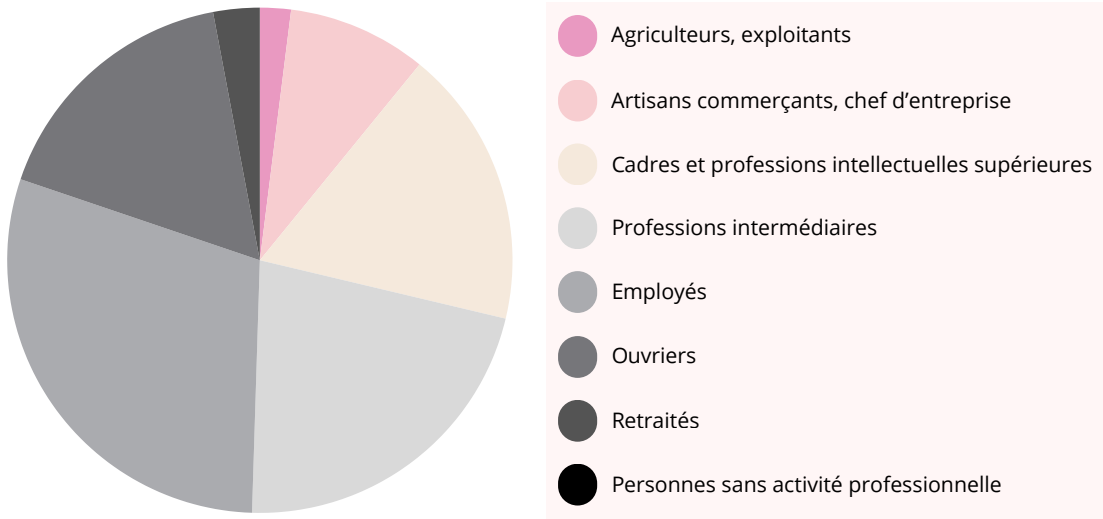
Nous pouvons vous accompagner pour identifier le financement le plus adapté.



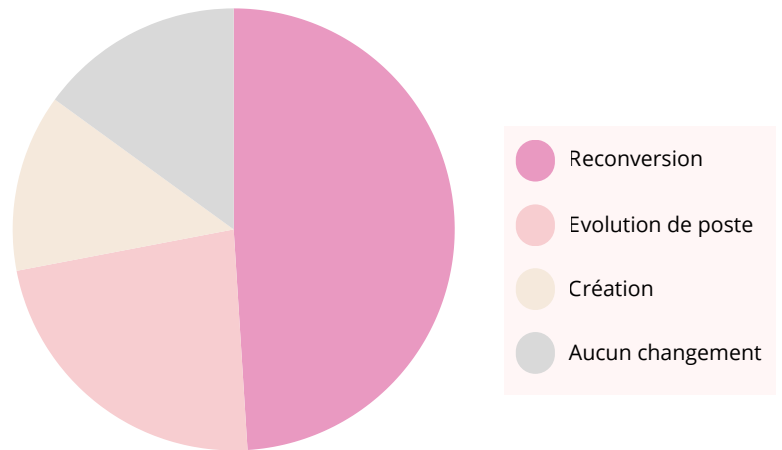


QUELQUES INDICATEURS DE VOTRE SATISFACTION

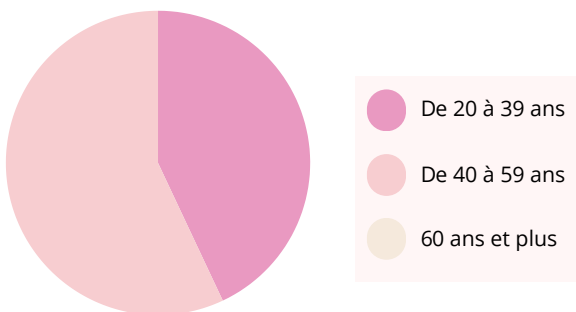
CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES



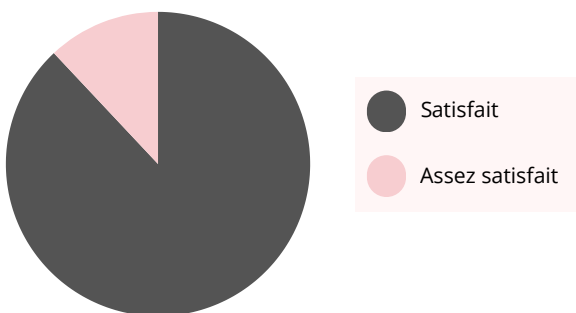
CONCLUSION BILAN



TRANCHES D'AGES



SATISFACTION GENERALE



LMVISIONRH Bilan de compétences /
Bilan orientation scolaire /
Accompagnement Ressources
Humaines pour les entreprises
5,0 ★★★★★ (12) · Consultant en ressources humaines à Roye

*Echantillons : 91 réponses en date du 07/01/2026

